

# ADJOINTS ADMINISTRATIFS

## BILAN DE GESTION ANNEE 2015

## **Le bureau de la filière administrative et des agents non titulaires**

**Le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication conduit les réflexions stratégiques relatives à l'organisation et à l'administration du ministère, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des organismes relevant du ministère. Il propose et assure le suivi de la politique de modernisation du ministère. Il pilote le contrôle de gestion ministériel.**

**Il élabore la politique des ressources humaines et veille à sa mise en œuvre. Il assure la gestion collective et individuelle des agents. Au sein du service des ressources humaines, deux sous-directions sont respectivement chargées de conduire à bien ces deux missions :**

- la sous-direction des métiers et des carrières,**
- la sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales.**

**Le bureau de la filière administrative et des agents non titulaires – Bureau SRH - 1A – relève de la première sous-direction. Il est en charge de la gestion individuelle et collective de la carrière des personnels titulaires de 7 corps différents (1 corps de catégorie C (adjoints administratifs), 2 corps de catégorie B (secrétaires administratifs et assistants de service social) et 5 corps de catégorie A (attachés, administrateurs civils, inspecteurs et conseillers de la création et des enseignements artistiques et de l'action culturelle, inspecteurs généraux des affaires culturelles, infirmiers), des agents non titulaires et de tous les emplois fonctionnels.**

# Sommaire

Le bureau de gestion	page 2
Sommaire	page 3
La carrière	page 4
Grille indiciaire du corps	page 5
Le dialogue social	page 6
Répartition du corps Hommes/Femmes	page 7
Répartition par grade Hommes/Femmes	page 8
Répartition par classe d'âge Hommes/Femmes	page 9
Age moyen du corps par échelon et grade	page 10
Répartition par position Hommes/Femmes	page 11
Répartition des agents en activité par type de structure	page 12
Entrées et sorties 2015	page 13
Promotions 2013/2015	page 14
Pour en savoir plus	page 15
Vos interlocuteurs	page 16

## La carrière

Le grade d' AAMC de 2ème classe se compose de 11 échelons, allant des indices majorés 321 à 363.

L'avancement au grade d'adjoint administratif de 1re classe s'opère selon l'une des modalités suivantes :

1° Soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, après une sélection par la voie d'un examen professionnel ouvert aux adjoints administratifs de 2e classe ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade ;

2° Soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire, parmi les adjoints administratifs de 2e classe ayant atteint le 5e échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.

Le nombre d'agents promus à ce grade relève d'un taux fixé à 30 % en 2015 par un arrêté ministériel.

Le grade d' AAMC principal de 2ème classe se compose de 12 échelons, allant des indices majorés 326 à 407.

Peuvent être promus au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire, les adjoints administratifs de 1re classe ayant atteint le 5e échelon de leur grade et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur grade.

Le nombre d'agents promus à ce grade relève d'un taux fixé à 21% en 2015 par un arrêté ministériel.

Le grade d' AAMC principal de 1ère classe se compose de 9 échelons allant des indices majorés 338 à 462.

Peuvent être promus au grade d'adjoint administratif principal de 1re classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire, les adjoints administratifs principaux de 2e classe ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le 6e échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.

Le nombre des agents promus relève d'un taux fixé à 19 % en 2015 par un arrêté ministériel.

<b>Promotion au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Promouvables au choix	311	68	379
Promus au choix	59	9	68
<b>Promotion au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Promouvables au choix	323	91	414
Promus au choix	66	21	87
<b>Promotion au grade d'adjoint administratif 1ère classe</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Promouvables aux choix	100	20	120
Promus au choix	25	1	26
Promus à l'examen professionnel	4	2	6

# L'échelonnement indiciaire

## ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE

PRINCIPAL DE 1ère CLASSE Échelle 6		INDICES		
Echelons	Durée moyenne d'attente pour atteindre l'échelon supérieur	Bruts	Majorés	
1	1 ans	364	338	
2	1 ans	374	345	
3	2 ans	388	355	
4	2 ans	416	370	
5	3 ans	437	385	
6	3 ans	457	400	
7	4 ans	488	422	
8	4 ans	506	436	
9		543	462	
PRINCIPAL DE 2ème CLASSE Échelle 5		INDICES		CONDITIONS D'ACCES AU GRADE SUPERIEUR
Echelons	Durée moyenne d'attente pour atteindre l'échelon supérieur	Bruts	Majorés	
1	1 an	348	326	
2	2 ans	349	327	
3	2 ans	351	328	
4	3 ans	354	330	
5	3 ans	356	332	
6	3 ans	366	339	<b>Au choix</b> être au 5ème échelon depuis au moins 2 ans et compter au moins 6ans de services effectifs dans le grade
7	4 ans	375	346	
8	4 ans	396	360	
9	4 ans	423	376	
10	4 ans	437	385	
11	4 ans	454	398	
12		465	407	
1ère CLASSE Échelle 4		INDICES		CONDITIONS D'ACCES AU GRADE SUPERIEUR
Echelons	Durée moyenne d'attente pour atteindre l'échelon supérieur	Bruts	Majorés	
1	1 an	342	323	
2	1 ans	343	324	
3	2 ans	347	326	
4	2 ans	348	326	
5	2 ans	349	327	<b>Au choix</b> être au 5ème échelon et compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade
6	2 ans	352	329	
7	2 ans	356	332	
8	4 ans	374	345	
9	3 ans	386	354	
10	4 ans	409	368	
11	4 ans	422	375	
2ème CLASSE Échelle 3		INDICES		CONDITIONS D'ACCES AU GRADE SUPERIEUR
Echelons	Durée moyenne d'attente pour atteindre l'échelon supérieur	Bruts	Majorés	
1	1 an	340	321	
2	1 ans	341	322	
3	2 ans	342	323	
4	2 ans	343	324	<b>Par examen professionnel</b> être au 4ème échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
5	2 ans	347	325	<b>Au choix</b> être au 5ème échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
6	2 ans	348	326	
7	2 ans	351	328	
8	3 ans	356	332	
9	3 ans	364	338	
10	4 ans	380	350	
11		400	363	

## Le dialogue social

Les fonctionnaires sont associés à la gestion de leur statut, de leur carrière et de leur service, par l'intermédiaire des représentants du personnel qui siègent dans les instances représentatives : Comité technique, Commission d'évaluation scientifique, Commission administrative paritaire, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

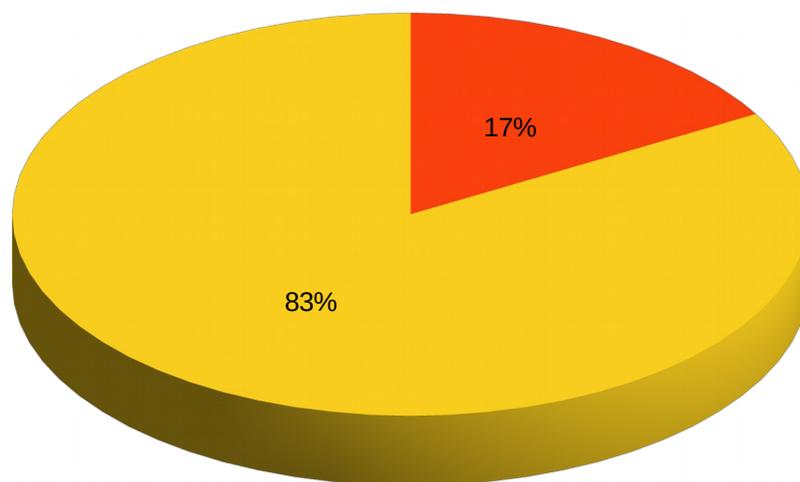
Commission administrative paritaire (CAP) : cette instance est constituée de représentants de l'administration et de représentants élus du corps des adjoints administratifs. Elle se réunit au minimum 2 fois par an et est notamment consultée pour les titularisations, les premières affectations dans le corps, les mutations avec changement de résidence administrative, les accueils en détachement, les avancements de grade et les promotions de corps.

Pour consulter la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs – ***Intranet Sémaphore – Ressources humaines – dialogue social – les commissions administratives paritaires – de la filière administrative et des agents non titulaires – adjoints administratifs – Consulter la composition.***

## Démographie au 31/12/2015 Répartition Hommes/Femmes

	Nombre d'agents	% du corps
Femmes	1456	83%
Hommes	292	17 %
Ensemble	1748	100 %

Répartition Hommes/Femmes

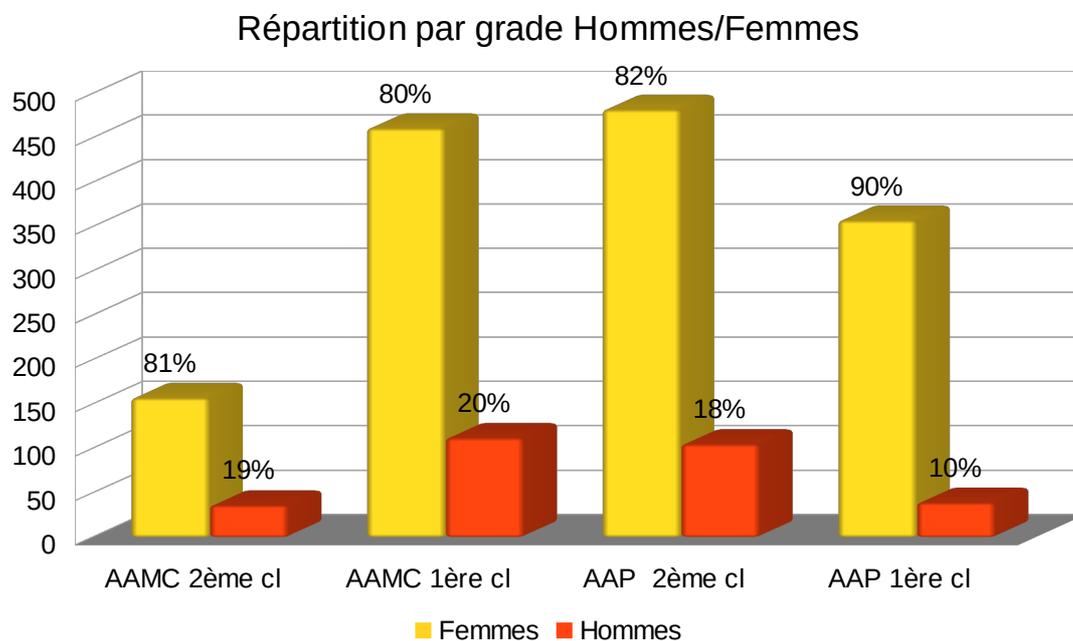


■ Femmes ■ Hommes

## Démographie au 31/12/2015

### Répartition par grade Hommes/Femmes

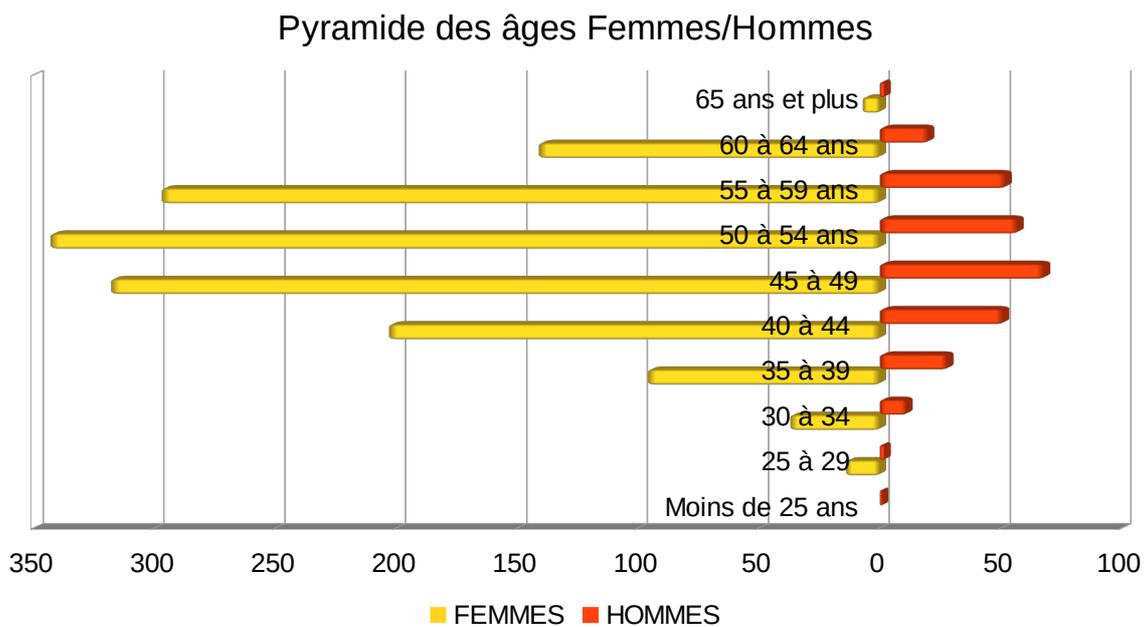
Libellé grade	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjoint admin. ppal de 1e cl	356	39	395
Adjoint admin .ppal de 2e cl	482	105	587
Adjoint administratif de 1e cl	461	112	573
Adjoint administratif de 2e cl	157	36	193
<b>Total</b>	<b>1456</b>	<b>292</b>	<b>1748</b>



## Démographie au 31/12/2015

### Répartition par classe d'âge Hommes/Femmes

Fourchette	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 25 ans	0	1	1
25 à 29 ans	14	2	16
30 à 34 ans	37	11	48
35 à 39 ans	96	28	124
40 à 44 ans	203	51	254
45 à 49 ans	318	68	386
50 à 54 ans	343	57	400
55 à 59 ans	297	52	350
60 à 64 ans	141	20	161
65 ans et plus	7	2	9
<b>Total</b>	<b>1456</b>	<b>292</b>	<b>1748</b>



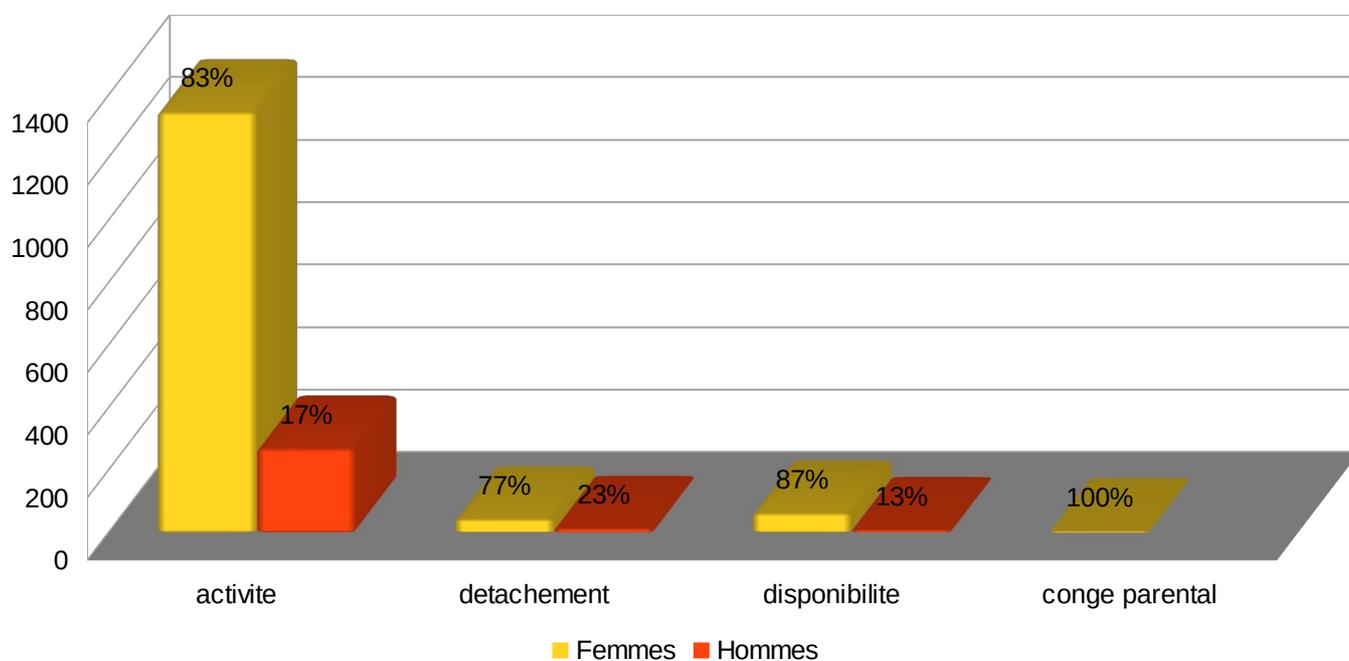
## Age moyen du corps par échelon et grade au 31/12/2015

Libellé grade	Echelon	Nombre d'agents	Age moyen par echelon	Age moyen par grade	Age moyen du corps
ΛAMC de 2ème classe	1	5	35	44.5	
	2	5	45		
	3	21	42		
	4	24	42		
	5	43	42		
	6	33	43		
	7	30	48		
	8	16	48		
	9	4	54.5		
	10	6	51		
	11	6	56		
AAMC de 1ère classe	1	2	48.5	46	49
	2	7	40.5		
	3	23	35		
	4	17	40.5		
	5	40	42		
	6	158	43		
	7	123	47		
	8	85	48.5		
	9	38	50		
	10	25	51		
	11	40	55		
	12	15	56		
AAMC PP de 2ème classe	1	0	0	51	
	2	0	0		
	3	0	0		
	4	0	0		
	5	2	36		
	6	34	47		
	7	80	47.5		
	8	131	49		
	9	106	51		
	10	80	52		
	11	91	54		
	12	63	57		
AAMC PP de 1ère classe	1	0	0	55	
	2	0	0		
	3	2	49		
	4	19	49.5		
	5	34	51		
	6	81	52		
	7	154	55		
	8	95	58		
	9	10	58		

## Démographie au 31/12/2015 Répartition par position Hommes/Femmes

Situation administrative	Femmes	Hommes	Ensemble
Activité	1345	270	1615
Congé Parental	5	0	5
Détachement	44	13	57
Disponibilité	62	9	71
	1456	292	1748

### Représentation graphique des positions administratives

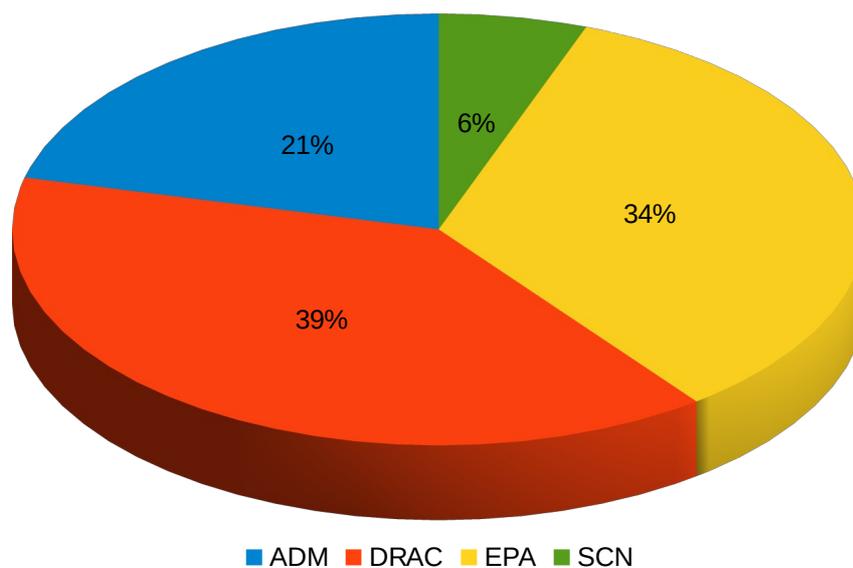


## Démographie au 31/12/2015

### Répartition des agents en activité par type de structure

Libellé type de structure	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	254	56	310
DRAC	534	95	630
EPA	476	102	578
SCN	81	17	98
<b>Total</b>	<b>1345</b>	<b>270</b>	<b>1615</b>

répartition par type de structure



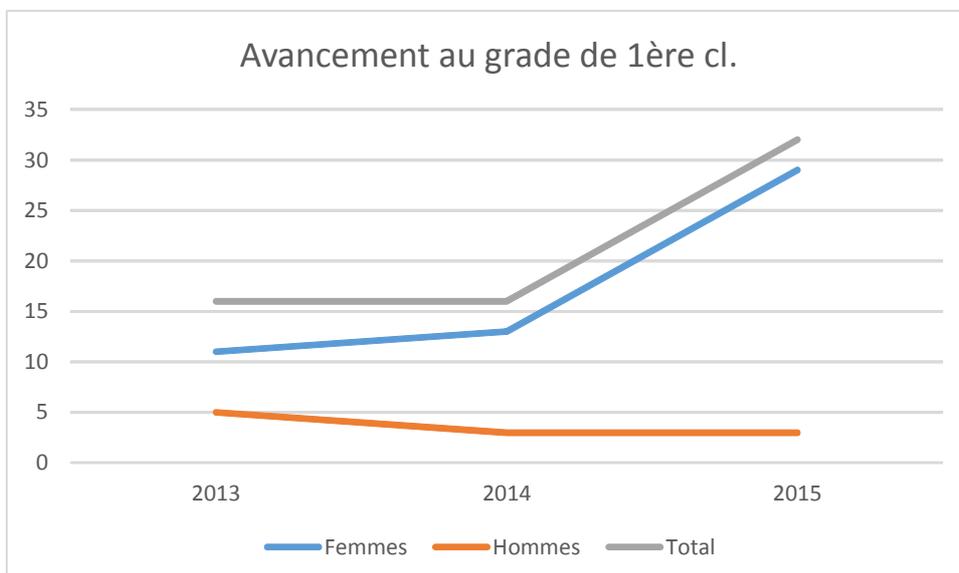
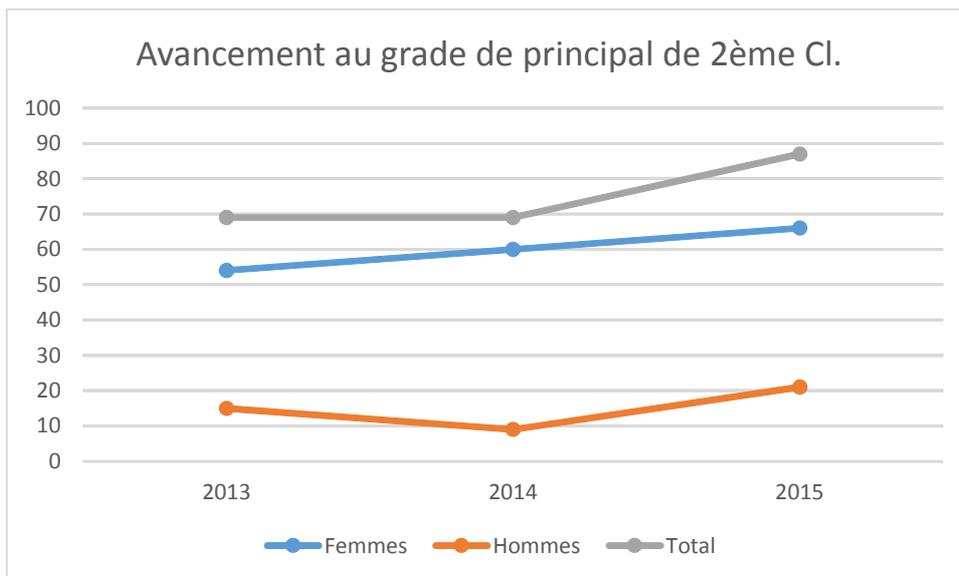
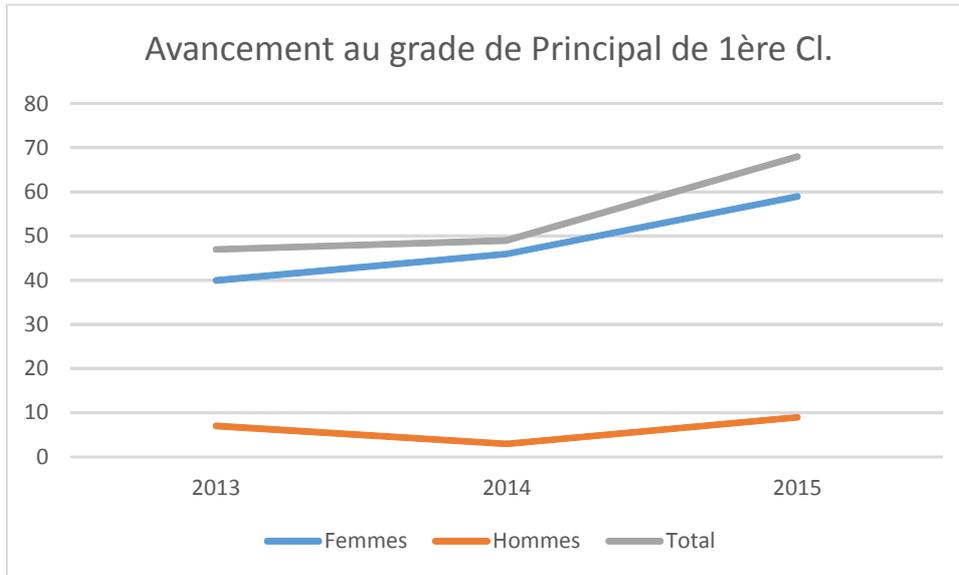
## Entrées / Sorties 2015

Motifs arrivées	Femmes	Hommes	Total
Recrutement par détachement	30	7	37
Recrutement emploi réservé	0	1	1
Retour SI	35	4	39
Integration directe	2	0	2
Recrutement sur contrat CDAPH	1	2	3
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>14</b>	<b>82</b>

Motifs de départs	Femmes	Hommes	Total
Retraites	49	7	56
Radiations	61	16	77
Situations Interruptives	39	15	54
Nomination au corps supérieur	18	3	21
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>41</b>	<b>208</b>

# Evolution des avancements de grade

## Années : 2013/2015



# Glossaire

**Rémunération** : A chaque indice brut (indice de classement dans la carrière) correspond un indice majoré (indice de traitement). Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur du point (valeur en vigueur en 2015 : 55,5635).

**Carrière** : L'avancement d'un fonctionnaire comprend l'avancement d'échelon et l'avancement de grade. Cet avancement concerne dans les 3 fonctions publiques.

**L'avancement d'échelon** est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade après une durée prévue dans le statut particulier du corps. Il entraîne une augmentation du traitement indiciaire et donc de la rémunération.

**L'avancement de grade** est le passage d'un grade au grade supérieur à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emploi. Il peut intervenir après la réussite à un examen ou un concours professionnel ou au choix. Les conditions d'éligibilité sont prévues dans le statut particulier du corps. Il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

**Mobilité interne** : Affectation : procédure par laquelle est désignée l'unité opérationnelle où le fonctionnaire doit effectivement exercer ses fonctions. Préalablement à tout mouvement, les agents sont informés des postes vacants par la publication de ceux-ci sur la BIEP. Si le changement d'affectation entraîne un changement de résidence administrative – commune différente de celle dans laquelle l'agent était initialement affecté, il s'agit d'une mutation et ce mouvement doit être soumis au préalable à l'avis de la CAP.

**Mobilité externe** : La mobilité est possible à l'intérieur des 3 fonctions publiques. Le détachement ou l'intégration directe s'effectuent entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable apprécié au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions exercées.

## Pour en savoir plus

### **Intranet Sémaphore - Ressources Humaines**

**Rémunération** : Traitement et calendrier de mise en paiement ; primes et indemnités.

**Temps de travail – congés** : Organisation et temps de travail ; Absences et congés ; Compte épargne temps.

**Carrière évolution professionnelle** : Offres d'emploi (BIEP) ; Concours, recrutements et examens professionnels ; Gestion de carrière (activité, affectation, avancement, congé mobilité, détachement, disponibilité, mise à disposition, mutation, position hors cadre, position normale d'activité, réorientation professionnelle, stage et titularisation) – Evolution professionnelle et Mobilité - Entretien professionnel : fiche et guide d'entretien professionnel.

**Retraite et fin d'activité** : Pensions et retraites – Cessation définitive de fonctions.

**Formation** : Offres de formations – modalités d'inscription et de validation – Dispositif d'accompagnement (VAE) – Ressources pédagogiques – Textes réglementaires.

**Action sociale** : Service social – prestations sociales – Comité d'action social.

**Dialogue social** : Les instances, les commissions, les comités, les organisations syndicales, les élections des représentants des personnels

### **Santé et sécurité au travail**

**Voir aussi** : Fonctionnaires : statuts et grilles indiciaires, Non titulaires : cadre de gestion – Droits et Obligations – Répertoire des métiers du MCC.

**Pour toute votre correspondance ou question relative à votre carrière ou à votre rémunération, contactez votre gestionnaire de proximité (annuaire disponible sur Sémaphore dans la rubrique « Ressources humaines »)**